Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260707-2026_060-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	26

Vote
Mains levées Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/07/2026
Et
Publication ou notification du : 09/07/2026

L'an 2026, le 07 juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice, POSSON Rémi.
Absent(s) ayant donné procuration : M. HAMELOT Christian à M. GENDRY Pierrick.
Absent(s) : Mme HARD.

A été nommé(e) secrétaire : M. GARNIER Philippe

2026-060 – PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

La forêt communale d'Argentré-du-Plessis est située à l'Est de la commune et sur la frange du massif forestier privé du Pertre (1500ha). La forêt est découpée en 16 parcelles allant de 3.01 ha à 7.7 ha.

En collaboration avec l'Office National des Forêts, un programme d'aménagement a été réalisé.
La durée retenue pour plan de gestion est de 20 ans de 2026 à 2045. Le souhait de la commune est de conserver l'objectif de production de bois tout en prenant en compte l'accueil du public et l'amélioration de la biodiversité.

Les évolutions climatiques à venir et les incertitudes sur l'évolution des peuplements forestiers incitent à mener une sylviculture qui garantisse la pérennité du couvert forestier, avec des modes de gestions diversifiés et des essences adaptées aux stations. Conserver et amplifier la mosaïque de peuplements constituant la forêt (âges, essences, modes de gestion) est un gage de résilience face aux aléas futurs.
Il est notamment retenu :
-Un groupe en futaie régulière pour les jeunes futaies et pour unités ou les peuplements sont encore à améliorer
-Un groupe de futaie irrégulière de production regroupe des unités déjà gérées en irrégulier lors du précédent aménagement (parcelles 15 et 16) ainsi que l'unité 9 dont la structure
actuelle se prête bien à ce mode de traitement.
-Un groupe de futaie irrégulière à intervention limitée qui regroupe des unités qui pourront faire l'objet d'intervention et de récolte
-Une unité est conservée en Taillis dans laquelle des coupes de bois de chauffage pourront être proposées à la demande.
-La parcelle 1B qui est composée de gros bois châtaigniers/chênes est classée en îlot de sénescence. Les peuplements sont laissés en libre évolution, sans intervention.
- Un groupe de régénération dans lequel les vieux peuplements sont remplacés par une nouvelle génération issue de semis naturels, complétés par quelques plantations

Le programme d'actions prévoit :
Accueil du public :
Les structures d'accueil existantes sont gérées et entretenues en commun avec la commune
d'Argentré du plessis et l'ONF.
Les actions sont concentrées sur la sécurité des personnes (Travaux d'élagage ou d'abattage des arbres dangereux à proximité immédiate du sentier), le broyage des talus si nécessaire et l'entretien de la piste forestière.
Les choix de gestion de futaie irrégulière permettent de limiter les changements paysagers dans les zones les plus fréquentées.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260707-2026_060-DE

Coupes :
Trois types de coupes vont concerner les parcelles boisées sur la durée de l'aménagement :
- Des coupes d'amélioration dans les jeunes futaies de chênes (APB), et également dans les plus gros bois de chênes, hêtres et châtaigniers destinées à améliorer les peuplements jusqu'à leur maturité finale. Les bois issus de ces coupes peuvent être commercialisés et valorisés dans la filière bois régionale.
- Des coupes de jardinage prudentes dans les unités feuillues orientées vers la futaie régulière ou irrégulière à enjeu spécifique.
- Des coupes de régénération vont concerner les peuplements avec les plus gros individus ou les unités comprenant plusieurs trouées, afin de poursuivre le renouvellement des vieilles futaies

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE le programme d'aménagement de la forêt communale de d'Argentré du Plessis d'une surface gérée de 56.60ha, proposé par les services de l'ONF pour les années 2026 à 2045.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Philippe GARNIER